

On aime à constater que, malgré tous les efforts déployés pour plier les données de la science à ces errements chronologiques, l'opinion commune et bien établie dans le monde savant, depuis trois siècles, rapporte la naissance du Sauveur au moins quatre ans avant notre ère, et sa mort en l'an 33 de cette ère.

## CHAPITRE II

### Réfutation des erreurs commises contre la chronologie évangélique.

I. Réfutation des objections. — 2. Difficultés inextricables soulevées par les faux systèmes. — 3. Nécessité des véritables dates. — 4. Conclusions.

1. PREMIÈRE OBJECTION. — *Les traditions les plus communes dans l'Eglise répudient un système de chronologie qui fait vivre le Sauveur jusqu'à l'âge de trente-huit ans et trois mois.*

R. Il n'y a, sur les années précises du Sauveur, aucune tradition vraiment digne de ce nom; la plupart des opinions, plus ou moins répandues sur ce sujet, sont ou contradictoires entre elles, ou inconciliables avec les données formelles de l'Évangile. La première en date, celle que saint Irénée énonce et soutient dans ses écrits, fait vivre le Sauveur sur la terre de quarante à cinquante ans. La seconde, adoptée par Clément d'Alexandrie et d'autres après lui, le fait mourir à trente ans, et ne donne à sa prédication que la durée d'une année. De telles erreurs ne peuvent former une tradition, je ne dirai pas obligatoire, mais simplement acceptable; on les constate historiquement et l'on passe outre.

Il faut arriver jusqu'à l'établissement de l'ère vulgaire, pour trouver, sur ce sujet, une opinion sérieuse et admise généralement dans l'Eglise; cette opinion place alors la naissance du Sauveur au commencement de l'ère vulgaire, et sa mort en l'an 33 de cette ère. Mais, au

vi<sup>e</sup> siècle, il est trop tard pour que cette opinion, bien que vraie dans sa partie la plus essentielle, puisse former une tradition ; c'est une chaîne à laquelle manquent les anneaux des premiers siècles, ceux qui par leur contact avec la vérité peuvent seuls conférer à une opinion le caractère et les titres d'une tradition authentique.

Aussi, à partir du xvi<sup>e</sup> siècle, lorsque l'imprimerie vulgarise les documents et permet enfin à la science de répandre toutes ses lumières sur ces questions, on voit les auteurs accepter généralement la date de l'an 33 pour la mort du Sauveur, mais s'éloigner de plus en plus de l'opinion qui fixait sa naissance au commencement de notre ère vulgaire. *L'Art de vérifier les dates*, ouvrage qui résume toute la science chronologique jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, fait vivre le Sauveur trente-sept ans et trois mois. Le prince des critiques, Tillemont, ne lui donne que trente-six-ans ; mais il déclare en même temps ne rien voir qui empêche absolument de lui en donner trente-huit. « Le P. Pagi, dit-il, a dû, selon ses principes, « mettre la naissance du Sauveur le 25 décembre de la « trente-neuvième année julienne, en l'an de Rome 747, « six ans entiers avant l'ère commune. Nous ne voyons « rien qui empêche absolument de mettre, dès ce temps-là, « la naissance de Jésus-Christ. Mais plus on l'éloignera « de nous, plus on augmentera la difficulté qu'il y a à « accorder la date de sa naissance avec ce que dit saint « Luc, qu'il avait environ trente ans, lorsqu'il fut baptisé, pour le plus tôt en la quinzième année de Tibère, « c'est-à-dire en l'an 29 de l'ère commune. » (*Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, t. I, p. 421.)

Si le texte de saint Luc, cité ici par Tillemont, ne paraît pas favoriser notre opinion, il y a, dans l'Évangile, d'autres données qui apportent à cette opinion toute

l'évidence de la certitude. Nous les avons constatées plus haut dans la seconde et la troisième *Partie* de cet ouvrage. Ces données, fixant la naissance du Sauveur à la fin de l'an de Rome 747, et sa mort au 3 avril de l'an 786, forcent ainsi à laisser à sa vie entière un espace de trente-huit ans et trois mois environ. Quant aux prétendues traditions qu'on leur oppose, voici ce qu'en pense M. Wallon :

« Les traditions sont bonnes à suivre quand elles guident dans l'interprétation des Écritures ; elles doivent être laissées, quand elles ne mènent qu'à leur faire violence : ce sont les textes de l'Évangile qu'il faut consulter avant tout, et à quoi tout le reste se doit accommoder. Or, qui empêche de prendre dans son sens droit et naturel la date de la quinzième année de Tibère (date attribuée par saint Luc à la prédication de saint Jean-Baptiste) ? Rien absolument ; car les mots *environ trente ans*, dont saint Luc se sert en parlant de l'âge de Jésus-Christ à son baptême, comportent une approximation de plusieurs années. » (*De la croyance*, etc., p. 387.)

En somme, les opinions qu'on nous oppose ne sont point de vraies traditions, et elles doivent s'incliner devant les données formelles de l'Évangile.

DEUXIÈME OBJECTION. — *L'âge d'environ trente ans, donné par saint Luc au Sauveur à l'époque de son baptême, paraît en contradiction formelle avec l'âge de près de trente-cinq ans qui lui est attribué dans ces Etudes, à la même époque..*

La réponse à cette objection a été donnée plus haut. Voir III<sup>e</sup> partie, ch. I, § II, p. 110.

TROISIÈME OBJECTION. — *L'opinion qui rapporte la naissance du Sauveur au 25 décembre de l'an de Rome 747 est formellement contraire à l'ère chrétienne vulgaire, qui fixe le même événement six ans plus tard.*

R. L'erreur la plus considérable, dans la chronologie, est celle que Denys le Petit a commise en fixant l'origine de l'ère chrétienne six ans trop tard. Cette erreur provient évidemment d'une fausse interprétation des textes du troisième chapitre de saint Luc, d'après lesquels Denys supposa que le Sauveur commençait sa trentième année peu après l'an 15 de Tibère. Denys fit donc correspondre l'an 15 de Tibère à l'an 29 de Jésus-Christ. Mais cette erreur est aujourd'hui reconnue de tout le monde. Il est avéré que le roi Hérode mourut en l'an 4 avant l'ère de Denys, et l'Évangile nous atteste que le Sauveur était né avant la mort de ce prince. Les preuves qui établissent la vérité de ces dates ont été exposées plus haut, p. 53-104.

L'Église catholique n'a ni institué, ni approuvé l'ère approximative de Denys ; elle n'a fait que s'en servir.

QUATRIÈME OBJECTION. — *L'opinion de saint Epiphane, qui rapporte le baptême du Sauveur au 8 novembre, est contraire à la tradition générale de l'Église qui place cet événement à la date du 6 janvier.*

R. L'Église catholique a réuni dans la fête du 6 janvier le souvenir de trois grandes manifestations du Sauveur : l'adoration des Mages, le baptême de Jésus-Christ et les noces de Cana ; mais sans prétendre aucunement fixer à ce même jour l'anniversaire de ces trois faits, comme elle le déclare dans sa liturgie : « Lequel de ces trois faits a eu lieu le 6 janvier : Dieu le sait. » (*Office du cinquième jour dans l'octave de l'Épiphanie*, leçon 5.)

De plus, le baptême de Jésus-Christ et les noces de Cana n'étant séparés que par un intervalle de deux ou trois mois au plus, ces deux faits ne peuvent avoir eu lieu tous deux le 6 janvier.

Laissant donc au 6 janvier l'anniversaire des noces de Cana, nous avons rapporté le Baptême du Sauveur au

8 novembre, suivant l'opinion de saint Epiphane et pour les raisons déjà données plus haut, p. 186.

CINQUIÈME OBJECTION. — *L'opinion qui fixe la mort du Sauveur en l'an 29 s'appuie sur les témoignages de plusieurs Pères des cinq premiers siècles, et de tels témoignages prouvent la vérité de cette opinion.*

R. Nous avons raconté au chapitre précédent, p. 341, la génération de cette opinion parmi plusieurs Pères des cinq premiers siècles, et ce seul récit est une réfutation déjà suffisante, puisqu'il montre que l'opinion de ces Pères avait pour origine une erreur grossière, suivant laquelle le Sauveur n'aurait prêché qu'un an.

De plus, cette opinion est contraire aux données de l'Évangile, qui établissent la vérité de l'an 33, comme étant la date de la mort du Sauveur, et celle de l'an 29, ou 15 de Tibère, comme étant au contraire celle des premières prédications de saint Jean-Baptiste. (Voir la troisième Partie de cet ouvrage, p. 105-180.)

Nous avons cité à la page 352 les Pères favorables à la date de l'an 29 ; mais leurs témoignages, souvent contradictoires entre eux, et appuyés sur de fausses données, ne peuvent former une tradition sérieuse ; ils ne constituent qu'une opinion particulière, opinion balancée par d'autres opinions et détruite complètement par les données de l'Évangile. (33, Notes C.)

La même réfutation s'applique à la date de l'an 30, proposée par M. Stapfer dans son dernier ouvrage, *la Palestine au temps de J.-C.*, p. 448-461.

SIXIÈME OBJECTION. — *S'il est impossible de faire remonter la mort du Sauveur à l'an 29, il ne convient pas non plus de la reculer jusqu'à l'an 33 ; or, parmi toutes les dates intermédiaires, celle de la Pâque de l'an 31 a pour elle des suffrages considérables par leur nombre et leur autorité.*

R. Cette date a été soutenue, en effet, dans les premiers siècles, par saint Epiphane, Euthalius, Cassiodore et quelques auteurs anonymes; elle a été de nouveau proposée, dans les temps modernes, par les astronomes Képler et Calvisius, et les jésuites Decker et Petau; mais cette opinion se brise contre la plupart des données qui rendent impossible la date de l'an 29.

La principale raison qui avait déterminé les partisans de cette opinion était qu'en l'an 31 la Pâque juive était voisine du jour traditionnel du 25 mars. Mais la tradition qui rapporte la mort du Sauveur au 25 mars n'a pour elle aucun fondement sérieux, comme nous le verrons plus bas, p. 370, et la Pâque de l'an 31, tombant le lundi 26 mars, serait en contradiction formelle avec l'Évangile qui fait coïncider la Pâque de la Passion avec un vendredi.

Enfin la prédication du Sauveur n'a pu commencer avant la fin de l'an 15 de Tibère, ou 29 É. C.; or, de là à la Pâque de l'an 31, il n'y a pas même deux années entières, intervalle beaucoup trop court pour la durée totale de la prédication du Sauveur. (Voir plus haut, pp. 182 et suiv.)

Le P. Petau, qui soutient cette date de l'an 31 (*Doctr. temporum*, l. XII), élude d'une manière plus ou moins spécieuse les autres données par lesquelles nous avons établi la date de l'an 33, pp. 121-180; mais toute son habileté échoue nécessairement contre les difficultés que nous indiquons ici.

SEPTIÈME OBJECTION. — *Une parole dite par les Juifs au Sauveur, dès la première année de sa prédication (Jean, II, 20), montre qu'il s'était alors écoulé un intervalle de quarante-six ans depuis que le roi avait entrepris la reconstruction du temple de Jérusalem; or, d'après le P. Patrizzi (l. III, diss. LI, 8) et plusieurs autres, cette*

*donnée prouve que la première année de la prédication divine a coïncidé avec l'an 26 É. C., et l'année de la Passion avec l'an 29.*

R. Le P. Patrizzi a commis une erreur dans l'interprétation de ce passage en lisant : *la quarante-sixième année*, au lieu de *quarante-six ans*; ce qui fait déjà une différence d'un an sur l'époque finale, et suffit à rendre son système impossible. Quant aux autres considérations qui doivent servir à résoudre cette objection, nous les avons exposées plus haut, p. 159-166.

HUITIÈME OBJECTION. — *D'après l'historien Eusèbe, les archives d'Edesse attestent que la conversion du roi Abgar au christianisme a eu lieu en l'an 340 de l'ère séleucide des Chaldéens. Or, cette date correspond à l'an 30 de l'ère chrétienne, et prouve ainsi que la Passion avait eu lieu dès l'an 29.*

Cette objection est empruntée aux dissertations de Pezron et du docteur Sepp (1). Nous y avons répondu amplement dans le cours de cet ouvrage, pp. 166-175.

NEUVIÈME OBJECTION. — *Saint Chrysostome, dans une homélie sur les princes des Apôtres, assure que saint Paul a servi Jésus-Christ pendant trente-cinq ans, depuis sa conversion; or, saint Paul étant mort en l'an 67, sa conversion doit ainsi remonter à l'an 32, et la mort du Christ doit être placée encore plus tôt (2).*

R. Les critiques s'accordent tous à ranger cette homélie parmi les œuvres faussement attribuées à saint Jean Chrysostome. Dans tous les cas, l'auteur ne citant point les preuves ou les témoignages sur lesquels il appuie son

(1) Voir Pezron, *Diss. sur l'année de la mort de J.-C.*, dans le cours d'Écriture sainte de l'abbé Migne, t. XXVII, col. 1386; et Sepp, *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, traduct. de Ch. Sainte-foi, t. I, p. 147.

(2) Voir Sepp, *ibid.*, t. II, p. 264. — L'homélie citée ici se trouve dans la Patrologie grecque de l'abbé Migne, t. LIX, col. 494.

assertion, tout porte à croire qu'elle est le résultat d'un calcul fondé sur la fausse opinion qui rapportait la mort du Sauveur à l'an 29. Ainsi toute cette objection consiste à dire que l'auteur de cette homélie plaçait, comme beaucoup d'autres, la mort du Sauveur en l'an 29, opinion déjà réfutée.

DIXIÈME OBJECTION. — *Origène et plusieurs autres Pères disent encore que Jérusalem a été prise plus de quarante ans après la mort du Christ. Or, la prise de Jérusalem ayant eu lieu en l'an 70, la mort du Sauveur doit être ainsi placée avant l'an 30* (1).

R. Tous ces calculs reposent sur la fausse opinion qui rapportait la mort du Sauveur en l'an 29; ils ne prouvent rien de plus que cette opinion elle-même, et ils varient avec elle; ainsi, dans un endroit de ses ouvrages, Origène met entre la Passion et la prise de Jérusalem un intervalle de quarante-deux ans, et ailleurs il réduit cet intervalle à trente-cinq ans. Tous ces calculs n'avaient, dans l'esprit même de ceux qui les proposaient, qu'une valeur approximative ou incertaine.

ONZIÈME OBJECTION. — *Suivant une ancienne tradition rapportée par Clément d'Alexandrie (Stromates, VI, 5), le Sauveur aurait ordonné aux Apôtres de ne se répandre dans le monde qu'après avoir passé douze ans en Judée. Or, saint Pierre étant allé à Rome en l'an 42, on doit reporter la mort du Sauveur douze ans plus tôt, c'est-à-dire en l'an 29 É. C.* (2).

R. Cette prétendue tradition peut se concilier avec la date de l'an 33 comme avec celle de l'an 29; car on peut faire remonter l'époque initiale des douze années, avant la mort du Sauveur, à partir de la vocation des Apôtres,

(1) Voir Sepp, ouvrage cité, t. II, p. 265.

(2) Cette objection est faite par Pezron, le P. Patrizzi et le docteur Sepp. Voir tous ces auteurs aux endroits cités dans les notes précédentes.

et supposer que l'ordre de rester douze ans en Judée est contemporain des autres instructions qu'ils reçurent alors, en l'an 30 ou 31.

Mais cette tradition est par elle-même très incertaine, et de plus, même avec l'hypothèse de l'an 29, il est impossible de la concilier avec une autre tradition beaucoup mieux fondée, suivant laquelle quelques Apôtres avaient déjà quitté la Judée avant l'an 42; saint Pierre, en effet, avait dès lors occupé le siège épiscopal d'Antioche pendant sept années, et saint Jacques le Majeur avait, dit-on, fait un voyage en Espagne.

DOUZIÈME OBJECTION. — *L'historien Orose rapporte qu'après la mort de Jésus-Christ, l'empereur Tibère proposa au sénat de le mettre au nombre des dieux; mais le trop fameux Séjan ayant opposé un refus obstiné à cette proposition, le sénat tout entier suivit son exemple. Or, Séjan fut mis à mort, par ordre de Tibère, le 17 octobre de l'an 31, et il s'ensuit que la mort du Sauveur remonte avant cette date* (1).

R. Le récit d'Orose n'est que l'amplification très inexacte d'un passage de Tertullien, où il n'est nullement question de Séjan. Or, Tertullien, écrivant à la fin du second siècle, était beaucoup mieux informé qu'Orose, auteur du cinquième siècle, et, s'il ne fait aucune mention de Séjan, c'est que ce dernier ne fut pour rien dans le refus du Sénat. Eusèbe, qui raconte le même fait (*Hist. eccl.*, II, 2), ne dit rien non plus de Séjan.

Pour montrer combien la mention de Séjan est invraisemblable et même ridicule dans le récit d'Orose, nous citerons ici ce récit, ainsi que le passage de Tertullien auquel il est visiblement emprunté.

(1) Cette objection est du P. Pezron, Voir *Dissert. sur l'année de la Passion*, dans le cours d'Écriture sainte de l'abbé Migne, t. XXVII, col. 1385.